

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains

DU Lundi 18 MARS 2019 AU JEUDI 18 AVRIL 2019 INCLUS

Par arrêté communautaire n°2019_002 du 22 Février 2019, le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Maire de Grasse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Le commissaire enquêteur, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice par la décision n°E18000037/06 du 19 Octobre 2018 est Monsieur André PLENET, expert foncier et agricole.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sépard – 06130 Grasse) dans les locaux de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Cadre de Vie, Service Déplacements-Transports, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera déposé au siège de l'enquête publique, dans chacune des mairies de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, ainsi qu'à la Maison des Services au Public de Saint-Auban pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Le public pourra consigner par écrit ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux définis par l'arrêté communautaire n°2019_002 du 22 Février 2019.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sépard – 06130 Grasse) ainsi qu'à la Maison des Services au Public de Saint-Auban (344, avenue des Hôtels – 06850 Saint-Auban).

Chacun pourra adresser ses observations par écrit, à Monsieur André PLENET, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

- Adresse postale : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Service Déplacements-Transports, 57 avenue Pierre Sépard – 06130 Grasse

- Par email : commissaire-enqueteur-pdu@paysdegrasse.fr

Le dossier d'enquête publique est disponible ainsi que les documents téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : www.paysdegrasse.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, sur les lieux de consultation du dossier aux lieux, dates et horaires suivants :

Lieu de permanence	Adresse	Dates	Horaires Matin	Horaire après-midi
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	57, Avenue Pierre Sépard, 06130 GRASSE	18/03/2019	10H00 à 12h30	13h30 à 17h00
Maison des Services au Public de SAINT-AUBAN	344, Avenue des Hôtels, 06850 SAINT-AUBAN	21/03/2019	10H00 à 12h30	13h30 à 17h00
Mairie de PEGOMAS	169, Avenue de Grasse, 06580 PEGOMAS	25/03/2019	10H00 à 12h30	13h30 à 16h30
Mairie de SAINT-VALLIER-DE-THIEY	2, Place de l'Apié BP 36, 06460 SAINT-VALLIER-DE-THIEY	28/03/2019	-	13h30 à 17h00
Mairie de MOUANS-SARTOUX	Place du Général de Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX	02/04/2019	10H00 à 12h30	13h30 à 17h00
Mairie de LE TIGNET	Avenue de l'Hôtel de Ville, 06530 LE TIGNET	09/04/2019	-	13h30 à 17h00
Mairie de ANDON	23, Place Victorin Bonhomme, 06750 ANDON	11/04/2019	-	14h00 à 17h00
Mairie de PEYMEINADE	11, Boulevard du Général de Gaulle ; 06530 PEYMEINADE	15/04/2019	10H00 à 12h00	13h30 à 17h00
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	57, Avenue Pierre Sépard, 06130 GRASSE	18/04/2019	-	13h30 à 17h00

Le rapport environnemental du projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est une des composantes du dossier du PDU. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière de l'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le PDU sera approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public à la Direction Générale Adjointe Aménagement et Cadre de Vie de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sépard – 06130 Grasse et en mairie de chacune des 23 communes composant la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et dans la Préfecture du Département des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, toute personne pourra obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Cadre de Vie à l'adresse postale suivante : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sépard, 06130 Grasse, en application des dispositions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pendant un an à l'adresse suivant : www.paysdegrasse.fr